



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF  
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DE L'ETAT POUR  
L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
- SESSION 2014 -**

**Epreuve n° 2**

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

*Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.*

*Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages.*

(Durée : 3 heures - Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

**Jeudi 8 janvier 2015 (de 13 h 00 à 16 h 00)**

**Option : comptabilité et finance**

**Le dossier documentaire comporte 8 pages.**

**Matériel autorisé pour l'épreuve :**

- **calculatrice simple à 4 opérations**
- **plan comptable général**

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT  
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

## QUESTIONS

### PARTIE 1 : Questions communes

**Question n° 1** (2 points)

**Comment développer le tourisme en Polynésie française ?**

*Document n° 1 : Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine*

Page 1

*Source : Tahiti infos*

**Question n° 2** (2 points)

**Comment définiriez-vous les incivilités ?**

*Document n° 2 : Le difficile combat contre les incivilités*

Page 2

*Source : <http://www.cap-com.org>*

**Question n° 3** (2 points)

**En vous appuyant sur les documents et à l'aide de vos connaissances personnelles, expliquez la notion de service public. A partir de quel moment le secteur public doit-il intervenir en lieu et place de l'initiative privée ?**

*Document n° 3 : Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron*

Page 3

*Document n° 3 bis : La flottille administrative sera réduite à trois bateaux*

*Source : <http://www.tahiti-infos.com>*

## **PARTIE 2 : Questions pour l'option « comptabilité et finance »**

### *Consigne :*

- *Présenter vos résultats avec deux chiffres après la virgule.*
- *Indiquer le détail des calculs.*

L'entreprise KARTECH a été créée en 1990. Cette SARL implantée à Bordeaux, en Gironde, a deux activités : la fabrication de caisses et de palettes de transport destinées à une clientèle industrielle.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile et toutes les opérations sont soumises au taux de TVA de 19,6%. L'entreprise KARTECH tient sa comptabilité dans un journal unique.

Afin d'améliorer sa productivité, l'entreprise KARTECH a acquis et mis en service le 1<sup>er</sup> juin 2011, un banc de scie programmable.

Pour financer cette acquisition, l'entreprise KARTECH a recherché différents modes de financements possibles.

Elle a finalement sollicité et obtenu de sa banque, un prêt de 67 200 € remboursable en 3 ans par amortissements constants au taux annuel de 4 %. Le versement des fonds a été réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2011 et le 1<sup>er</sup> remboursement est prévu le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Vous disposez de la facture du fournisseur SCIPRO (compte SCI312) ; On vous précise par ailleurs, que fin décembre 2015, le banc de scie sera expressément repris par le fournisseur pour une valeur de 1 000 €HT selon le contrat passé avec celui-ci le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Des prévisions d'activité ont été réalisées en heures de fonctionnement du banc en tenant compte d'une augmentation future du rythme de production des palettes sur 5 ans :

Exercices	2011	2012	2013	2014	2015
Utilisation du banc (en heures)	800	2 200	2 500	2 500	2 000

**Question n° 4** (2 points)

**a- À partir d'un exemple de votre choix, expliquez ce qu'est une charge indirecte.**

**b- À quoi sert le coût de l'unité d'œuvre de 1,20 € du centre « Distribution » dans le tableau de l'annexe 1 ?**

*Document n° 4 : Tableau de répartition des charges indirectes* Page 4

**Question n° 5** Sur la base du document n° 5 et vos connaissances personnelles : (2 points)

**a- Quel est l'intérêt de travailler à partir du bilan fonctionnel et non à partir du bilan comptable ?**

**b- Citez et justifiez deux différences importantes de traitement entre le bilan fonctionnel et le bilan comptable.**

*Document n° 5 : Bilan et indicateurs* Page 5

**Question n° 6**

**(2 points)**

- a- Justifiez le coût d'acquisition du banc de scie.
- b- Enregistrez la facture n° 1381 de l'entreprise SCIPRO.
- c- Déterminez la base amortissable de la scie et calculez la dotation aux amortissements de l'année 2011.

*Document n° 6 : facture n° 1381*

Page 6

**Question n° 7**

**(3 points)**

- a- Présentez le tableau de remboursement de l'emprunt sur l'annexe A (à rendre avec la copie).
- b- Calculez le coût supporté par l'entreprise KARTECH pour cet emprunt.
- c- Enregistrez au journal le versement du prêt dans le journal de l'entreprise au 1er juin 2011.
- d- Passez au journal l'écriture nécessaire au 31 décembre 2011.
- e- Pourquoi cette écriture est-elle nécessaire ? Quel principe comptable permet-elle de respecter ?

**Question n° 8**

**(3 points)**

Monsieur LOUBET est un industriel qui s'approvisionne régulièrement auprès de l'entreprise KARTECH. Habituellement, les palettes légères lui sont facturées 11,49 € HT mais il souhaite obtenir une réduction de 10% du prix pour une commande exceptionnelle de 1 000 palettes.

Finalement, l'entreprise KARTECH propose de facturer les 1 000 palettes au prix de 10,61 €HT l'unité.

- a- Donnez les raisons qui amènent l'entreprise à baisser le prix.
- b- Le client (compte 248LOU) accepte la nouvelle proposition et verse un acompte de 600 € lors de la commande du 6 juin 2011.

Enregistrez cet acompte et la facture n° 568 au journal de l'entreprise KARTECH.

- c- Complétez l'avoir A689 (annexe B à rendre avec la copie).
- d- Enregistrez cet avoir au journal de l'entreprise KARTECH.

*Document n° 7 : facture n° 568*

Page 7

**Question n° 9**

**(2 points)**

Pour procéder à la mise à jour du compte client de M. LOUBET qui règle ses factures le mois suivant :

- a- Procédez à son lettrage en complétant l'annexe C (à rendre avec la copie).
- b- Quel est l'intérêt d'avoir fait ce lettrage ?
- c- Que met-il en évidence ici ?
- d- Que faudra-t-il faire ?

TRANSPORTS AÉRIEN

## Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine

La Polynésie française a conclu ce jeudi un accord avec la direction de l'Aviation civile chinoise permettant l'ouverture de liaisons aériennes avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. L'entente prévoit également le bénéfice de la 5<sup>e</sup> liberté de l'air permettant aux compagnies aériennes bénéficiaires d'utiliser Tahiti et ces trois mégapoles chinoises comme escale commerciale.

●● L'accord signé ce jeudi matin entre le Pays et le ministre Li Xiajiang, administrateur de la CAAC, l'Administration Chinoise de l'Aviation Civile, a été qualifié par Gaston Flosse de "moment très fort, peut-être le plus fort jusqu'à présent" dans les relations sino-polynésiennes. Il définit le cadre juridique nécessaire aux compagnies aériennes chinoises pour exercer régulièrement leur activité commerciale en incluant l'escale Tahiti-Faa'a. Il permet aussi en contrepartie à toute compagnie aérienne polynésienne d'envisager la création de routes vers la Chine.

Gaston Flosse a estimé que cet accord était un "préalable nécessaire à l'organisation et au développement de liaisons aériennes plus commodes et plus intenses que celles qui existent actuellement".

Une fréquence de 14 vols réguliers ou chartés par semaine est envisagée pour relier directement Tahiti avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. Le périmètre de l'entente entre la Polynésie française et la direction de l'aviation civile chinoise prévoit également le bénéfice des droits de 5<sup>e</sup> liberté aux compagnies aériennes utilisant cet accord. Ce privilège, accordé par le Pays à la Chine dans un contexte de services aériens internationaux réguliers, donne la possibilité de débarquer et d'embarquer en Polynésie française du trafic en provenance ou à destination de Chine.

Chaque partie signataire de l'accord a la capacité de désigner deux opérateurs qui pourront opérer "sans limitation dans les vols passagers ou cargo, et avec tout type d'aéronef" a précisé Li Xiajiang. "En plus, chacune des parties pourra entre nos deux destinations, ou au-delà de nos deux destinations, opérer 7 vols hebdomadaires en 5<sup>ème</sup> liberté. De plus, en raisonnant et en intégrant les difficultés inhérentes au démarrage immédiat d'une liaison aérienne directe, la CAAC a soutenu l'idée d'autoriser à titre expérimental des vols de type charter qui dans un premier temps s'adaptent mieux aux marchés".

Gaston Flosse a de nouveau évoqué jeudi le potentiel d'une "diagonale du Pacifique", route aérienne reliant la Chine à l'Amérique Latine avec escale commerciale à Tahiti. "Vous connaissez en effet notre position stratégique au milieu du Pacifique", a-t-il souligné lors du discours prononcé devant la délégation chinoise jeudi matin, peu avant la ratification de l'entente. Cette nouvelle route trans-Pacifique devrait prendre appui à Santiago du Chili, en Amérique du Sud.

Cette route aérienne, évoquée en juillet 2013 avec Sao Paulo (Brésil) constitue un élément essentiel du développement touristique avec le projet Mahana Beach. Cette liaison permettrait aux millions de passagers reliant chaque année l'Asie à l'Amérique du sud de gagner un temps considérable en passant par Tahiti. Ce flux important de touristes et d'hommes d'affaires pourrait constituer un puissant moyen de développer du tourisme local.

La signature de l'accord de services aériens entre la Polynésie française et la Chine intervient alors que l'Etat a considérablement assoupli les conditions d'obtention d'un visa pour les visiteurs chinois souhaitant se rendre dans nos îles, avec la mise en place d'une dispense pour les séjours inférieurs à 15 jours organisés en collaboration avec une agence de voyage agréée, en Chine.

Selon les estimations publiées par la presse officielle la barre des 100 millions de touristes chinois dans le monde devrait être dépassée dès 2014. "Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra", a ironisé Gaston Flosse jeudi matin pour évoquer le formidable potentiel qu'offre la signature de cet accord de services aériens avec l'aviation civile chinoise.

Reste aujourd'hui aux compagnies aériennes chinoises à utiliser cette nouvelle route qui leur est offerte. Trois sociétés chinoises semblent intéressées : China Airlines, Southern China Airlines et Hainan Airlines.

JPV



### DEUX VOLS PAR JOUR ENTRE LA CHINE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Quels sont les éléments de l'accord signé ce matin ?

Gaston Flosse : C'est un accord qui autorise les avions de nationalité chinoise à desservir la Polynésie française et notre compagnie aérienne à desservir la Chine. Nous nous sommes accordés, l'un et l'autre, sur une fréquence de 14 vols par semaine, à leur demande d'ailleurs. Ce qui veut dire qu'ils pourront faire deux vols par jour entre la Chine et la Polynésie.

Quelles sont les compagnies aériennes chinoises concernées ?

G. Flosse : Pour l'instant il s'agit d'Air China, de Southern China Airlines et probablement aussi de la Hainan Airlines. Nous attendons de créer la deuxième compagnie aérienne pour pouvoir envoyer notre deuxième compagnie aérienne là-bas. Ça c'est le premier accord entre la Chine et la Polynésie française. Mais nous avons également signé un accord les autorisant, à partir de Tahiti à aller au-delà c'est-à-dire en Amérique du Sud. Ils ont déjà des accords avec le Chili et je pense qu'ils envisagent de desservir l'escale Santiago en Amérique Latine. Mais en

tous cas pour nous c'est un grand jour, un premier grand pas dans l'ouverture du ciel polynésien au tourisme chinois.

Après la signature de cet accord, quelles formalités restait-il à accomplir pour que cela se mette en place ?

G. Flosse : Eh bien, que les avions volent : c'est fini, nous avons cette compétence ; le statut m'autorise à autoriser à une compagnie étrangère à venir et atterrir en Polynésie.

Y a-t-il des compagnies intéressées ?

G. Flosse : Vous avez ici le représentant d'Air China qui est la compagnie aérienne la plus importante. Aujourd'hui, la Chine compte plus de 100 millions de voyageurs et fin 2014, ils seront 120 millions. Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra. Mais pour l'instant nous n'avons pas de place pour les accueillir, alors dépêchons-nous de construire Mahana Beach. (...) Dès que nous aurons des chambres, il ne nous manque plus que ça (...), alors mettons-nous vite au travail et construisons Mahana Beach.

Source : Tahiti infos

## Le difficile combat contre les incivilités

**« Restons civils sur toute la ligne ». La campagne de communication de la RATP sur le thème des incivilités, lancée cette semaine, reprend et conforte les visuels d'animaux, souvent utilisés dans ce registre de communication. La fréquence des incivilités reste stable en revanche l'intolérance aux incivilités augmente, estime un sondage TNS. 85 % des voyageurs se déclarent gênés, toutes incivilités confondues. Ceci explique les nombreuses actions publiques de sensibilisation menées ces dernières années. Mais la civilité repose d'abord sur la confiance mutuelle, non seulement entre les personnes, mais aussi avec les institutions. Et attention, les discours moralisateurs peuvent être contre-productifs.**

*Source : <http://www.cap-com.org>*

## Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron

Suite à une perte d'exploitation importante durant ces six dernières années, la SARL Maupiti express a interrompu ses rotations sur l'île de Maupiti, et ce depuis octobre dernier. Actuellement mis en vente, le navire intéresserait un investisseur local.

Les premières rotations du bateau Maupiti Express ont eu lieu le 4 août 1997. A cette époque, l'île de Maupiti, en plus de celles de Raiatea – Bora Bora et Tahaa, était desservie 7 jours sur 7. Le taux de remplissage atteignait largement les 80 %, voire même 90%. D'une capacité de 120 personnes maximum, la navette était le lien entre ces différentes îles des Raromata'i. Tout transitait par lui : les passagers, les PPN, le gaz, le pain et autres produits nécessaires dans la vie des îles citées.

Mais voilà, en raison d'une perte d'exploitation sans cesse croissante durant les six dernières années, Gérard Sachet, le directeur de la SARL Maupiti Express, a décidé d'abandonner la ligne Bora Bora – Maupiti. Les dernières rotations ont eu lieu en octobre dernier, au grand regret de l'armateur « Je ne pouvais plus faire autrement. Beaucoup ont pensé que j'ai décidé d'arrêter parce qu'on avait vandalisé ma pension de famille, mais ce n'était pas du tout cela. Je l'ai fait parce que la perte d'exploitation était trop importante. » Selon les éléments recueillis, le préjudice estimé en 2013 a été évalué à plus de vingt millions de francs pacifiques « soit près de deux millions de perte par mois ! » a renchéri Gérard Sachet.

Cet état de fait a été d'autant plus difficile à accepter par le gérant de l'entreprise que toutes les tentatives pour résoudre la situation, auprès des autorités, se sont soldées par des échecs. « Nous avons tout essayé. Auprès des deux gouvernements précédents, des communes et de l'Etat. Aucune réponse. On ne pouvait donc plus poursuivre notre activité sur Maupiti. »

L'autre élément qui a lourdement pesé sur la balance des frais de dépenses, le coût du gasoil jugé excessif : « A Tahiti, il y a eu des efforts pour que les armateurs payent le litre de gasoil 80 FCFP. Parcontre, en ce qui me concerne, j'ai toujours payé 89 FCFP, soit 9 francs supplémentaires. Et c'est également cela qui m'a fait prendre la décision d'arrêter. »

Aujourd'hui, après 16 années d'exploitation, le Maupiti Express a levé définitivement l'ancre des eaux de l'île au Penu, mais poursuit toutefois ses lignes Bora Bora-Taha'a et Bora Bora-Raiatea à raison de trois fois par semaine. La société est mise en vente « pour raisons de santé et je ne suis plus apte à naviguer, donc je revends l'entreprise! » nous a confié Gérard Sachet. Un repreneur s'est fait connaître il y a déjà quelques semaines. L'affaire est maintenant entre les mains des banques, mais l'actuel armateur reste confiant.

*Source : Tahiti infos, le 7 mars 2014*

## Document n° 3 bis

### La flottille administrative sera réduite à trois bateaux

PAPEETE, le 20 août 2014. Les bateaux du Pays de la flottille administrative poursuivent leurs missions d'assistance aux populations ou de transport pour les services et établissements publics territoriaux. Mais, à terme seuls trois bateaux seront conservés, les Tahiti Nui 1, 8 et 9. «On avait des bateaux en surnombre», admet Albert Solia, le ministre de l'Équipement en conférence de presse du Conseil des ministres ce mercredi. Au temps du GIP (Groupement d'intervention de la Polynésie), la flottille administrative polynésienne a compté jusqu'à sept bateaux et 281 agents selon des chiffres de 2012 issus d'un rapport de la Chambre territoriale des comptes (CTC) sur les transports et les affaires maritimes rendu public en février 2014. «Le contrôle mené par la chambre sur les années 2008 à début 2013 a mis en évidence une sous-activité patente».

Face à un tel constat, difficile de prétendre le contraire. Pour autant Albert Solia défend bec et ongles ce que le gouvernement polynésien entend conserver de cette flottille, à savoir au moins trois navires, les Tahiti Nui 1,8 et 9 -qui sont en bon état de marche- et dont deux au moins sont uniques sur le territoire puisqu'ils peuvent accoster directement sur le récif. Depuis quelques mois le Pays a mis en vente deux de ces navires, les Tahiti Nui 2 et 3, relançant une précédente offre de cession en date de 2011 et qui n'avait pas trouvé preneur. Deux autres navires (les 6 et 7) sont «en cours de réforme» explique le ministre. Pour l'heure néanmoins, le Tahiti Nui 6 a est opérationnel et assure la desserte maritime vers Maupiti dans l'attente qu'un armateur privé se prenne en charge cette liaison.

Albert Solia souligne enfin que la fréquence d'intervention de ces navires serait en 2014 de six jours par mois et non de «un jour sur 20 jours» comme le prétendent certains armateurs privés, accusant la flottille administrative de ne servir à rien et de coûter beaucoup (environ 2 milliards de Fcfp/an). «C'est un peu comme de prétendre qu'un véhicule de secours roule peu. C'est vrai qu'un bateau de la flottille du Pays n'a pas la même rentabilité que le navire d'un armateur privé» concluait le ministre des transports.

*Source : Tahiti infos, le 20 août 2014*

Tableau de répartition des charges indirects – mois de mai 2011

	<b>Montant</b>	<b>Approv.</b>	<b>Découpe</b>	<b>Assemblage</b>	<b>Distribution</b>
Totaux secondaires	<b>15 040</b>	<b>1 200</b>	<b>300</b>	<b>8 800</b>	<b>4 740</b>
Nature de l'unité d'œuvre		1 € d'achat de bois	1 m <sup>3</sup> de bois découpé	1 palette fabriquée	1 palette vendue
Nombre d'unités d'œuvre		15 000	200	4 000	3 950
Coût de l'unité d'œuvre		0,08	1,50	2,20	1,20



## Bilan fonctionnel entreprise KARTECH au 31/12/2010

<b>Actifs stables :</b> - Immobilisations	96 728	96 728	<b>Ressources stables :</b> - Capital - Réserves - Amortissements, dépréciations et provisions - Emprunts et dettes financières	100 000 7 000 9 588 35 000	151 588
<b>Actifs circulants d'exploitation :</b> - Stocks produits finis - Créances clients et comptes rattachés	38 068 96 574	134 642	<b>Passifs circulants d'exploitation :</b> - Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Dettes fiscales et sociales	49 785 12 245	62 030
<b>Actifs circulants hors exploitation :</b> - Créances diverses	525	525	<b>Passifs circulants hors exploitation :</b> - Dettes diverses	1 275	1 275
<b>Trésorerie d'actifs :</b> - Valeurs mobilières de placement - Disponibilités	5 753 1 765	7 518	<b>Trésorerie de passif :</b> - Concours bancaires - Soldes créditeurs de banque	17 346 7 174	24 520
<b>TOTAL</b>		<b>239 413</b>	<b>TOTAL</b>		<b>239 413</b>

Indicateurs de la situation financière

Eléments	2009
Fonds de roulement net global (FRNG)	58 040
Besoin en fonds de roulement (BFR) :	56 843
- d'exploitation (BFRE) :	58 560
- hors exploitation (BFRHE) :	-1 717
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 197</b>

Eléments	Méthode calcul	2010	2009	Secteur 2010
Financement des investissements	Ressources stables / Actifs stables	1,57	1,62	1,55
Durée stockage produits finis (en jours)	Stock moyen HT / Coût de production HT produits finis x 360	62	55	50
Délai de crédit clients (en jours)	Créances clients TTC / Chiffre d'affaires TTC x 360	42	38	32
Délai de crédits fournisseurs (en jours)	Dettes fournisseurs TTC / Achats de biens et services TTC x 360	37	35	45

## Facture n° 1381

SCIPRO Matériel industriel 33200 LIBOURNE  Le 1 <sup>er</sup> juin 2011 <b>Facture n°1381</b>			
KARTECH 15, rue du pré 33000 BORDEAUX			
Référence	Désignation	Quantité	Montant
BSCI2100	- Banc de scie programmable à commande numérique - Transport - Installation et réglage	1	89 000,00 4 500,00 3 500,00
		Net commercial Port	97 000,00 1 940,00
		Montant HT TVA 19,6%	95 060,00 18 631,76
		Montant TTC	113 691,76

## Facture n° 568

KARTECH  
15, rue du pré  
33000 BORDEAUX

LOUBET  
4, rue Grande  
33100 ST-JEAN

Facture n°568

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
PAL30F	- Palette 500kg	1 000	11,49	11 490,00
	- Remise	1 000	0,88	880,00
Net commercial				10 610,00
Port				18,00
Montant HT				10 628,00
TVA 19,6%				2 083,09
Montant TTC				12 711,09
Acompte versé				600,00
Net à payer				12 111,09

## Tableau de remboursement de l'emprunt

Montant de l'emprunt : 67 200 €				Taux du crédit : 4 %	
Durée : 3 ans					
Dates d'échéance	Capital dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital dû en fin de période

## Annexe B

## Avoir

KARTECH 15, rue du pré 33000 BORDEAUX					LOUBET 4, rue Grande 33100 ST-JEAN				
Avoir n° : A689									
Référence		Désignation		Quantité	Prix unitaire		Montant		
Votre retour : palettes cassées lors de la livraison (transport à notre charge)		Palette 500kg		3					

## Annexe C

## Compte client LOUBET

411LOU – Client LOUBET					
Date	Libellé	Lettrage	Débit	Crédit	Solde
01/01/2011	Solde à nouveau		7 332,44		7 335,44
15/01/2011	Fact75		7 360,64		14 693,08
18/01/2011	Avoir sur fact75			126,91	14 566,17
29/01/2011	Règlement			7 332,44	7 233,73
14/02/2011	Fact135		7 247,83		14 481,56
28/02/2011	Règlement			7 233,73	7 247,83
15/03/2011	Fact200		7 078,62		14 326,45
25/03/2011	Avoir sur fact200			112,81	14 213,64
31/03/2011	Règlement			14 213,64	0,00
18/04/2011	Fact209		7 022,22		7 022,22
15/05/2011	Fact256		7 106,82		14 129,04
08/06/2011	Fact568		12 111,09		26 240,13
12/06/2011	Avoir sur fact568			38,07	26 202,06